



**CONTRIBUER À L'ÉDIFICATION  
D'UN MONDE PLUS SÛR  
OU  
LE DÉFI DE LA SÉCURITÉ POUR LE QUÉBEC**

Ministère des Relations internationales  
Novembre 2006

Québec 

Dans le cadre des travaux préparatoires à la Politique internationale du Québec, *La force de l'action concertée*, le ministère des Relations internationales a mené diverses études visant à mieux cerner la portée des nouveaux enjeux de sécurité pour le Québec. Ce document présente les principales observations tirées de ces recherches.

Recherche et rédaction : Anne Bernard  
Direction des analyses économiques et politiques

Production : Direction de l'information  
et de la diplomatie publique

[www.mri.gouv.qc.ca](http://www.mri.gouv.qc.ca)

Dépôt légal : Novembre 2006

ISBN-13 : 978-2-550-47760-0 (Imprimé)  
ISBN-10 : 2-550-47760-X

ISBN 13 : 978-2-550-47761-7 (PDF)  
ISBN-10 : 2-550-47761-8

## Table des matières

Introduction .....	1
<b>SECTION I</b> Assurer la sécurité collective de la société québécoise .....	3
1.1 La criminalité transnationale organisée, ses manifestations et ses impacts sur le Québec .....	3
1.2 La menace terroriste et ses impacts .....	7
1.3 Les menaces liées à la santé publique et leurs impacts sur le Québec .....	10
<b>SECTION II</b> Contribuer à la sécurité économique en sécurisant les exportations du Québec à destination du marché américain .....	13
2.1 Le secteur du transport .....	13
2.2 Le secteur agroalimentaire .....	14
2.3 Le secteur énergétique .....	15
<b>SECTION III</b> Assurer la protection du milieu de vie des Québécois .....	17
3.1 Les changements climatiques .....	17
3.2 La pénurie des ressources .....	18
3.3 Les catastrophes naturelles .....	20
Tableaux 1 et 2 .....	21
Sources bibliographiques .....	23



## Introduction

**T**out au long du 20<sup>e</sup> siècle, la sécurité a été définie par l'absence de conflits entre les États, ou, dit autrement, les conflits armés ont constitué la plus grande menace qui pesait sur la sécurité internationale. La réalité des deux guerres mondiales a amené la communauté internationale à concentrer ses efforts sur la prévention des conflits entre les États, et le système international, qui a donné naissance aux Nations Unies en 1945, a été érigé sur le fondement que la sécurité équivalait à celle de l'État et de son territoire. Cependant, la chute du bloc soviétique au début des années 1990, les conséquences résultant de l'expansion rapide de la mondialisation et la montée de l'intégrisme sont venus modifier en profondeur les enjeux de la sécurité et remettre en question l'approche qui avait été arrêtée jusqu'alors en matière de sécurité internationale. Aussi, en ce début de 21<sup>e</sup> siècle, assistons-nous à un élargissement de la notion de « sécurité » et de sa portée ainsi qu'à une révision complète de la nature des menaces.

Bien que les risques de conflits interétatiques persistent toujours, de nouvelles menaces sont apparues qui mettent en péril la sécurité internationale. La nature de celles-ci diffère en ce que, à l'instar des États, les sociétés et les individus sont devenus également des sujets de menaces. En effet, de plus en plus de spécialistes et d'autorités politiques s'entendent pour affirmer que davantage de facteurs « non militaires » sont à l'origine des menaces contemporaines et qu'il est devenu nécessaire d'examiner comment ces derniers interagissent par rapport à la sécurité mondiale. Selon ces autorités, ces facteurs « d'insécurité » proviennent autant des déséquilibres créés par les phénomènes de la pauvreté, de l'expansion des maladies infectieuses, du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée et de la dégradation de l'environnement que de la guerre entre les États.

C'est la conclusion à laquelle en arrive le *Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies sur les menaces, les défis et le changement*, dans le rapport qu'il remettait au

secrétaire général des Nations Unies en décembre 2004, intitulé *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*. Ce groupe des Nations Unies confirme en effet que le crime organisé, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les guerres intra-étatiques, l'expansion des maladies infectieuses telles que le VIH-sida, la pauvreté et la dégradation de l'environnement constituent les nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité internationale.

Les Américains avaient d'ailleurs établi un tel constat dans leur énoncé de politique sur la sécurité nationale publié en 2002 et intitulé *The National Security Strategy of the United States of America*. La Maison-Blanche affirmait alors que l'écroulement de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide avaient profondément transformé l'échiquier sécuritaire international et que le monde actuel était moins menacé par des facteurs tels que des attaques militaires entre les États que par la pauvreté, des institutions publiques faibles, la corruption, les groupes terroristes ou les réseaux du crime organisé.

Le gouvernement fédéral canadien fait une lecture similaire de la nature des enjeux qui pèsent sur la sécurité du monde et du Canada. Dans sa politique de sécurité nationale publiée en avril 2004 et dans son énoncé de politique internationale intitulé *Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, il reconnaît que les menaces non militaires, telles que le terrorisme, le crime organisé, les pandémies, les catastrophes naturelles ou la prolifération des armes de destruction massive, incarnent les nouveaux dangers qui mettent en péril la sécurité internationale et celle du Canada.

Dans ce nouvel ordre international en développement, les menaces émergentes se caractérisent par le fait qu'elles ne connaissent pas de frontières et leurs manifestations sont plus souterraines et plus insidieuses et que leurs effets sont plus difficilement quantifiables. Une des conséquences majeures de ce changement en cours vient confondre l'ordre international avec l'ordre local, et inversement. En effet, à l'opposé de la menace de guerre

classique entre les États, dont la considération ultime relève davantage du système international et des États souverains, le traitement des nouvelles menaces et de leurs conséquences est d'abord et avant tout une responsabilité d'ordre national. Aussi, les distinctions qui existaient jusqu'à aujourd'hui entre les affaires étrangères et les affaires nationales, entre la sécurité extérieure et la sécurité intérieure, se confondent, voire sont en train de disparaître. Cette nouvelle réalité appelle des approches et des solutions novatrices et plus que jamais, requiert la collaboration de toutes les parties intéressées, tant aux niveaux international et régional que local.

Les risques que les citoyens ou les sociétés soient victimes de menaces non militaires sont bien réels. Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 sur New York et Washington illustrent bien la nouvelle dynamique dans laquelle nous évoluons. Lors de ces événements, ce sont les citoyens qui ont été victimes des attaques terroristes, et ce sont d'abord les villes et les États américains touchés et leurs systèmes de protection locaux, c'est-à-dire les services d'incendie et de police, qui ont porté secours à la population. Il en fut de même lors des attentats de Madrid et de Londres. Lorsque l'épidémie du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) a frappé les citoyens de la ville de Toronto, à l'été 2003, c'est le système de santé de l'Ontario qui a pris en charge les victimes et c'est la population et son gouvernement qui ont subi les conséquences économiques de l'infection en provenance d'Asie. Cette nouvelle réalité appelle donc la collaboration de tous ceux qui détiennent des responsabilités concernant la sécurité intérieure des États et, par conséquent, multiplie le nombre d'acteurs susceptibles de jouer un rôle dans l'établissement du nouvel ordre sécuritaire mondial.

Dans un régime fédéral comme celui du Canada, le traitement de ces menaces interpelle directement plusieurs compétences relevant des provinces. En effet, les pouvoirs exclusifs que celles-ci exercent en matière d'administration de la justice et de santé, les responsabilités partagées qu'elles assument en matière d'environnement et d'agriculture, et le rôle qu'elles jouent dans le domaine de la

sécurité publique en général, témoignent de la place essentielle qu'elles occupent dans la construction d'un monde plus sûr. La sécurité nationale n'est pas réservée en exclusivité à un ordre de gouvernement, mais se compose plutôt d'agrégats de compétences tant provinciales que fédérales. Aussi, les responsabilités que le Québec assume sur son territoire en matière de sécurité publique et de santé, de protection des institutions démocratiques, de prévention de la criminalité et du terrorisme ainsi que de protection du milieu de vie des Québécois, font de lui un acteur de premier plan dans la hiérarchie des interventions nécessaires à la sécurité nationale et à la construction d'un monde plus sûr. C'est d'abord en protégeant les citoyens sur son territoire contre les menaces non militaires et en exerçant ses responsabilités que le Québec participera aux objectifs de sécurité continentaux et internationaux communs de sécurité.

## Assurer la sécurité collective de la société québécoise

Tout comme le reste du monde, la société québécoise fait face à la réalité des nouvelles menaces dont l'origine se trouve à la fois à l'extérieur et à l'intérieur des frontières. Le gouvernement du Québec ne peut rester indifférent aux nouveaux enjeux de sécurité internationale compte tenu des conséquences qu'ils ont sur la société québécoise et des responsabilités qu'il assume en matière de sécurité publique en général et d'administration de la justice en particulier. Le gouvernement du Québec doit s'intéresser aux discussions qui ont cours au niveau international et, en concertation avec le gouvernement fédéral, participer à la recherche de solutions.

Trois grands types de menaces comportent des risques pour la sécurité collective de la société québécoise : la criminalité transnationale organisée et ses manifestations, le terrorisme et les menaces liées à la santé publique.

### 1.1 La criminalité transnationale organisée, ses manifestations et ses impacts sur le Québec

Selon les Nations Unies, le crime transnational organisé représente un des grands défis auxquels fait face la communauté internationale au 21<sup>e</sup> siècle. La mondialisation des marchés, la libre circulation des personnes et le développement des technologies exercent une influence grandissante sur l'expansion mondiale des activités criminelles. Le crime organisé profite de l'ouverture des marchés et des frontières pour étendre, à grande échelle, ses principales activités, qui se manifestent principalement par le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la contrebande d'armes et la traite de personnes. Le crime organisé a adapté ses méthodes de travail au fonctionnement des entreprises modernes et a assoupli ses structures, qui sont devenues plus mobiles et moins hiérarchisées.

Les conséquences des activités des groupes criminels transnationaux peuvent être dévastatrices pour le fonctionnement des sociétés et des États. Laissés à eux-mêmes, les groupes criminels organisés peuvent miner les

régimes politiques, corrompre les institutions publiques, déformer les mécanismes de réglementation du marché et engendrer des coûts sociaux et économiques énormes pour les sociétés qui sont aux prises avec eux.

C'est justement en raison de l'ampleur du phénomène que le G8 affirmait son intention de lutter contre la criminalité transnationale organisée, alors qu'il inscrivait cette question pour la première fois à son ordre du jour en 1998, et pour les mêmes raisons, deux ans plus tard, que les Nations Unies invitaient les États à signer la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*. Le Canada a ratifié cette convention en 2002 et il a par conséquent apporté des modifications à son Code criminel.

À l'instar de plusieurs régions du monde, les Amériques sont un point chaud des activités du crime transnational organisé. En Amérique du Nord, le Canada et les États-Unis participent conjointement à la lutte contre la criminalité transnationale et, à cet effet, ont créé le Forum sur la criminalité transfrontalière. Ce forum, dirigé par le secrétaire américain à la Justice et le ministre canadien de la Sécurité publique et de la Protection civile, permet aux partenaires d'échanger de l'information et de convenir de priorités afin de combattre plus efficacement le crime organisé. Des équipes intégrées de police à la frontière, auxquelles collabore la Sûreté du Québec sur le territoire québécois, ont été mises sur pied afin de lutter contre la contrebande.

Selon le Service canadien de renseignements criminels (SCRC), le Canada compte plusieurs groupes criminels répartis dans toutes les provinces. Les groupes de souches asiatique, est-européenne et autochtone, les bandes de motards criminels et la mafia dominent le milieu du crime organisé au Canada. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont convenu de collaborer étroitement à la lutte contre la criminalité organisée. Leur collaboration a été consignée dans la « Déclaration commune sur le crime organisé » en 1998, laquelle a été suivie par la mise en place du *Comité national de coordination sur le crime*

*organisé*, le CNC, et par la création de comités de coordination régionaux.

Au Québec, c'est le Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé, le CELCO, qui coordonne les efforts du gouvernement à ce chapitre. Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signé des ententes favorisant l'échange de renseignements, dans le contexte de l'application des lois, avec les États du Vermont, du Maine et du New Hampshire.

Au Canada, bien que la compétence de définir l'activité criminelle appartienne à l'autorité fédérale, l'application du Code criminel relève quant à lui de l'autorité des provinces. Plusieurs dispositions du Code criminel s'inspirent d'ailleurs de la *Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée*. Chez nous, cette convention ne peut être mise en œuvre sans la participation des provinces, compte tenu de leurs responsabilités en matière d'administration de la justice. En effet, la mise en application d'un grand nombre de dispositions de cette convention implique des actions relevant de la compétence des provinces ou d'une action concertée aux termes des compétences fédérales et provinciales. C'est particulièrement le cas en ce qui touche les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption, la confiscation et la saisie des produits du crime, la coopération internationale aux fins de confiscation, les enquêtes conjointes, etc. Au Québec, c'est généralement le procureur général du Québec qui entreprend les procédures judiciaires relatives aux activités des groupes criminels sur son territoire, que les membres de ces groupes se trouvent au Québec ou à l'étranger. Il peut aussi faire confisquer les biens qui se situent à l'étranger lorsque l'infraction criminelle a été commise au Québec.

Le Canada est signataire d'une quinzaine de traités bilatéraux d'entraide juridique qui favorisent la coopération en matière criminelle, de même qu'il a conclu un certain nombre de traités d'extradition. De façon à faciliter la coopération internationale en matière criminelle, le gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministère de la Justice, a mis sur pied un service d'entraide internationale afin de traiter les demandes étrangères qui le

concernent. Le procureur général du Québec assume également certaines responsabilités au regard de l'application de la loi canadienne d'extradition en ce qui concerne les demandes relatives au territoire du Québec.

### **Le trafic de drogues**

De façon générale, les réseaux criminels organisés contrôlent le trafic de drogues dans le monde. Selon le rapport du *Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement des Nations Unies*, ce trafic rapporterait entre 300 et 500 milliards de dollars américains par année, et peut-être trois fois plus, selon d'autres sources. Par ailleurs, selon le *Rapport mondial sur les drogues 2005* publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 5 % de la population mondiale, c'est-à-dire 200 millions de personnes, ont consommé des drogues en 2004 (voir tableau 1, p. 21) et de ce nombre, près de 30 millions éprouvent des problèmes d'abus sérieux.

Le cannabis est la drogue la plus consommée dans le monde et le marché en plus forte expansion. *Le Rapport mondial sur les drogues 2005* rapporte que la production mondiale est nettement à la hausse et que son usage est plus élevé que celui de toutes les autres drogues consommées dans le monde. En termes de pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans, c'est en Amérique du Nord que l'on trouve le plus grand nombre de consommateurs de cannabis, après l'Océanie (voir tableau 2, p. 21). Les États-Unis rapportent que les deux tiers de la consommation intérieure proviennent de la production locale alors que le cannabis importé vient à 20 % du Canada et à 56 % du Mexique. Les États-Unis sont d'ailleurs de plus en plus inquiets des conséquences de ce trafic sur les jeunes Américains, qui ont vu leur taux de dépendance grimper au point de dépasser celui de toutes les autres drogues réunies, incluant la consommation d'alcool.

Selon des données récentes publiées par Santé Canada, le cannabis serait la substance la plus consommée au Québec, avec un taux de 15,8 % chez les consommateurs âgés de plus de 15 ans, une proportion qui aurait doublé depuis les années 1990. En 1999,

la Gendarmerie royale du Canada estimait que le commerce de la drogue engendrait des produits de la criminalité d'une valeur de 4 milliards de dollars pour la vente en gros et de 18 milliards pour la vente au détail.

Les Nations Unies ont adopté trois conventions relatives aux stupéfiants et le Canada les a ratifiées : la *Convention unique de 1961 sur les stupéfiants et son Protocole de 1972*, la *Convention de 1971 sur les substances psychotropes* et la *Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes*. Sur le plan bilatéral, le Canada et les États-Unis collaborent étroitement à la lutte contre le trafic de drogues et en ont fait une de leurs priorités. Le comité canado-américain publiait en octobre 2004 un premier rapport conjoint sur l'évaluation de la menace liée à la drogue.

### **Le blanchiment d'argent**

Le blanchiment d'argent est une activité clé des organisations criminelles transnationales. C'est notamment par ce moyen qu'elles assurent leur pérennité. Les paradis fiscaux et le système bancaire sont des éléments pivots de ce processus.

Le mouvement a pris une ampleur telle que l'Organisation des Nations Unies (ONU), le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ont exprimé leur inquiétude à cet égard. Dans son rapport au Secrétaire général des Nations Unies en 2004, le *Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement* révélait qu'en l'an 2000, le blanchiment d'argent pouvait avoir atteint 1 500 milliards de dollars; de ces sommes, de 50 % à 70 % provenaient du trafic de stupéfiants. Le FMI estime qu'à l'échelle de la planète, le blanchiment d'argent représente entre 2 % et 5 % du PIB mondial.

Les gouvernements des États-Unis et du Canada, dans leur rapport conjoint *Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine*, affirment qu'il est difficile de mesurer l'ampleur de la contrebande d'espèces et du blanchiment d'argent entre les deux pays, mais selon la Gendarmerie royale du Canada, dans un dossier spécial sur les

crimes économiques en 2005, on évalue qu'entre 20 et 50 milliards de dollars seraient blanchis au Canada chaque année.

Le Québec n'est pas à l'abri du blanchiment d'argent. Cette activité illégale est une source de préoccupation importante pour le gouvernement québécois qui, en 2004, a adopté un plan d'action pour contrer l'évasion fiscale et lutter contre les crimes économiques et le blanchiment d'argent.

Au niveau international, les pays membres du G8 ont créé le *Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux* (GAFI), un organisme de coopération intergouvernemental qui aide les États à renforcer leurs systèmes financiers et à combattre cette pratique. Depuis 2001, le mandat du GAFI a été étendu pour couvrir également les questions de financement du terrorisme. À l'instar des membres du G8, le Canada a adopté une loi qui oblige notamment les institutions financières canadiennes, sous peine de poursuites criminelles, à signaler toute transaction douteuse et tout mouvement transfrontalier comprenant des sommes d'argent supérieures à 10 000 \$. Le Centre d'analyse des opérations financières (CANAFE) est chargé de l'analyse en vue de favoriser la détection et la prévention du blanchiment d'argent au Canada.

Au Québec, ce sont les ministères de la Justice et de la Sécurité publique, en collaboration avec les ministères des Finances et du Revenu, qui ont la responsabilité de lutter contre le blanchiment de capitaux. C'est le procureur général du Québec qui entreprend généralement les poursuites en matière de blanchiment d'argent en vertu du Code criminel, dont certaines dispositions s'inspirent des conventions internationales, telle que la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*.

### **La traite des personnes**

La traite des personnes représente la forme moderne de l'esclavage. Celles qui en sont l'objet, principalement des femmes et des enfants, sont recrutées sous l'effet de la menace, voire de la force, et soumises à différentes formes d'exploitation, souvent à caractère sexuel. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la traite des

personnes rapporterait entre 8 et 10 milliards de dollars américains par année, et entre 500 000 et 800 000 de personnes pourraient être l'objet d'une traite annuellement. Ce crime se situerait au troisième rang des activités les plus lucratives pour les groupes criminels, après le trafic des stupéfiants et celui des armes. Il s'agit d'une activité criminelle qui est en croissance rapide.

Le Département d'État américain estimait en 2005 qu'entre 18 000 et 20 000 personnes entraient aux États-Unis chaque année par des réseaux de traite. Les villes de New York et de Los Angeles en constituent les principales plaques tournantes. Au Canada, la GRC évaluait en 2004 qu'entre 1 500 et plus de 2 000 personnes victimes d'une traite transitaient entre le Canada et les États-Unis, et bien que les portes d'entrée principales soient les villes de Toronto et de Vancouver, le phénomène aurait gagné Montréal.

Les Nations Unies se sont intéressées à la question de la traite des personnes en adoptant le *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*. Ce protocole a été ratifié par 50 États, dont le Canada.

Au Canada, aucune infraction au Code criminel ne porte précisément sur la traite des personnes. Le procureur général du Québec doit utiliser d'autres dispositions, telles que celles qui traitent du « passage d'enfants à l'étranger », de l'« enlèvement de personnes », de la « falsification et de l'utilisation de faux documents », etc., pour lutter contre cette pratique criminelle.

---

---

**La criminalité transnationale organisée et ses manifestations comportent des enjeux très importants pour la sécurité collective des Québécois. Le crime organisé, par ses réseaux de distribution de drogue, utilise souvent des jeunes adultes ou des gangs de rue pour en faire le trafic, lesquels revendent la drogue à des enfants des écoles secondaires et primaires. Certains de ces jeunes développent des habitudes de dépendance, accumulent des échecs scolaires et, plus tragique encore, se retrouvent dans des situations de détresse psychologique et physique conduisant certains au suicide.**

Sur le plan économique, la présence du crime organisé fragilise une partie de l'économie du Québec en encourageant les pratiques commerciales et financières douteuses, la corruption et le blanchiment d'argent, ainsi qu'en entretenant l'illusion du gain facile. À cela s'ajoutent les coûts supplémentaires assumés par les services publics tels que la santé et l'éducation, sans compter les problèmes que ces activités causent à la paix sociale. Selon la GRC, ces coûts sociaux sont de l'ordre de cinq milliards de dollars par année au Canada. Une étude récente du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies estime que pour 2005, les coûts sociaux associés à l'usage des drogues illicites ont été de 8,2 milliards de dollars.

Afin de combattre la présence et l'expansion de la criminalité transnationale organisée et ses pratiques, le Groupe de personnalités de haut niveau des Nations Unies recommande à cette organisation, aux États et aux gouvernements de favoriser la coordination des efforts à tous les échelons de la hiérarchie et d'établir entre eux la coopération technique nécessaire, et ce, à tous les niveaux, tant local et régional qu'international, y compris entre les organes chargés d'assurer l'application des lois.

Cette recommandation interpelle directement le gouvernement du Québec qui a déjà amorcé des liens de coopération technique avec certains États américains limitrophes. Il entend cependant pousser plus loin ses efforts en intensifiant ses collaborations, ainsi qu'en multipliant et en consolidant ses initiatives. Pour ce faire, il doit avoir accès à des sources d'information et de renseignements fiables, tant nationales qu'internationales, s'insérer dans les réseaux d'information mondiaux, renforcer ses efforts de coordination en matière de prévention et d'intervention de lutte contre la criminalité organisée et coopérer à la recherche de solutions avec ses partenaires, notamment les États américains.

---

---

## 1.2 La menace terroriste et ses impacts

Le terrorisme est l'une des menaces qui touchent la sécurité internationale de façon pressante. Les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis n'ont pas simplement permis de prendre conscience de sa réalité et de sa proximité, mais elles ont été un véritable symbole de l'étendue et de la puissance de la menace. Bien que comportant des limites d'interprétation liées aux difficultés inhérentes à la conduite d'un tel exercice, le Rapport 2005 sur les incidents terroristes dans le monde, publié par le National Counterterrorism Center aux États-Unis, donne une idée du nombre de victimes et des régions du monde qui ont été l'objet de telles attaques. Selon ce rapport, en excluant les victimes de la guerre en Irak, il y aurait eu en 2005, 630 attaques terroristes dans le monde, causant la mort de 7450 personnes.

À l'instar de la criminalité organisée, les groupes terroristes profitent de l'ouverture des frontières et adaptent leurs méthodes de travail aux moyens de communication modernes. À l'opposé du crime organisé cependant, leurs gestes sont d'abord motivés par des causes d'ordre politique, religieux ou idéologique. La communauté internationale est très inquiète des développements possibles du terrorisme et des liens que des organisations terroristes peuvent tisser avec les groupes criminels organisés.

### Aux États-Unis

Sur le continent nord-américain, les attaques du 11 septembre 2001 sur New York, Washington et la Pennsylvanie ont profondément ébranlé les États-Unis, qui ont redéfini leur politique étrangère en fonction de la sécurité nationale. Le pays a intégré le principe de frappes préventives dans sa stratégie de sécurité nationale en 2002 et a adopté une série de mesures législatives et administratives visant à prévenir la menace terroriste sur son territoire. Ce principe de « frappes préventives » a été confirmé dans la stratégie de sécurité nationale mise à jour en mars 2006. La Maison-Blanche a procédé à la plus imposante réorganisation administrative depuis la Deuxième Guerre mondiale en créant le ministère améri-

cain de la Sécurité du territoire national (Department of Homeland Security), lequel regroupe plus de 170 000 fonctionnaires provenant de 22 agences distinctes.

Les États-Unis ont considérablement resserré leurs contrôles aux frontières, autant pour les personnes que pour les marchandises voyageant par air, par mer et par terre. Plusieurs programmes ont été mis en place, dont certains sont obligatoires et d'autres, volontaires, afin de diminuer les risques pour la sécurité du pays. Parmi les plus connus, on trouve le *Container Security Initiative* (CSI), dont le but est de vérifier à partir du port d'expédition les conteneurs de cargos qui représentent un risque pour la sécurité, le *Custom-Trade Partnership Against Terrorism* (C-TPAT), un programme d'adhésion volontaire pour les entreprises qui souhaitent sécuriser leurs marchandises et faciliter leur accès au marché américain, et le *US-Visit*, adopté en vertu du *Patriot Act*, qui détermine les règles selon lesquelles les étrangers peuvent entrer sur le territoire américain. En vertu de ce dernier programme, la grande majorité des visiteurs désirant entrer aux États-Unis doivent détenir un visa contenant des données biométriques consistant généralement en des empreintes digitales et une photographie numérique. Il faut dire qu'à l'échelle internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) favorise l'utilisation de la biométrie dans la confection des passeports et des visas, de même que l'adoption d'une technologie unique afin de rendre les systèmes de vérification interutilisables.

Jusqu'à tout récemment, les Canadiens avaient été exemptés de ces nouvelles règles, mais la Commission d'enquête américaine sur les événements du 11 septembre 2001 a recommandé, dans son rapport de juillet 2004, de lever l'exemption et de soumettre le Canada et le Mexique à de nouvelles normes de contrôle lors de l'entrée de leurs ressortissants aux États-Unis. L'adoption du *Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act* rendra obligatoire, d'ici 2009, la détention d'un passeport ou d'une carte, pouvant inclure des données biométriques pour les citoyens canadiens, mexicains et américains qui voudront entrer ou retourner aux États-Unis.

## Au Canada

Les décisions de notre voisin du Sud ont eu des répercussions considérables sur le plan de la relation bilatérale avec le Canada et entraîné des réformes importantes à l'interne. L'une des étapes majeures a été la mise en place d'une « frontière intelligente » entre le Canada et les États-Unis en décembre 2001. Cette initiative vise une collaboration accrue afin de mieux protéger les deux pays contre des attaques terroristes, tout en permettant la poursuite de la relation commerciale la plus importante au monde. Cette « frontière intelligente » est assortie d'un plan d'action de 32 points, comprenant des mesures appuyant la circulation sécuritaire des personnes et des marchandises.

Ni le Canada, ni le Québec ne sont à l'abri d'une attaque terroriste, que cette menace provienne de l'extérieur ou de l'intérieur de nos frontières. Le ministère canadien de la Sécurité publique et de la Protection civile a publié une liste de 40 entités terroristes qui sont illégales au Canada; certains spécialistes estiment toutefois que le Canada servirait de refuge à environ 50 de ces groupes. Le rapport 2004-2005 du Centre canadien d'analyse des opérations et déclarations financières révélait qu'il avait communiqué aux organismes d'application de la loi 142 cas de blanchiment d'argent représentant une valeur de 2 milliards de dollars, dont 180 millions proviendraient du financement d'activités terroristes.

Très conscient de sa vulnérabilité, le Canada a adopté une série de mesures législatives, telles que la *Loi antiterroriste* et la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, afin notamment d'interdire l'accès aux demandeurs d'asile présentant un risque pour la sécurité du pays. En décembre 2003, le gouvernement fédéral a créé le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. En 2004, il publiait sa première politique de sécurité nationale.

Au niveau international, le gouvernement fédéral a ratifié dix des douze conventions internationales relatives au terrorisme, dont la *Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme*.

## Au Québec

Le Québec joue un rôle dans la prévention du terrorisme, ce qui a d'ailleurs été explicitement reconnu par le gouvernement fédéral dans son *Plan national de lutte contre le terrorisme*. Ce plan affirme que la « province où se produit un acte terroriste est globalement responsable au premier chef de la gestion des répercussions », de même qu'elle a « la responsabilité de faire régner la loi et l'ordre pour protéger la sécurité du public dans les limites de son territoire », ainsi que d'appliquer « la plupart des dispositions du Code criminel du Canada ». À moins d'avis contraire du procureur général du Canada, « les poursuites relatives aux infractions de sécurité demeurent sous la responsabilité du procureur général de la province ». À titre d'exemple, le procureur général du Québec peut donner son consentement relatif à une poursuite pour une infraction de terrorisme ou pour toute mesure extraordinaire concernant la prévention d'un acte terroriste. Cela suppose que le procureur général ait une connaissance approfondie du droit international, de même que du contexte global dans lequel se commettent de tels actes et, par conséquent, qu'il soit informé des décisions prises par les différentes instances, tant au niveau national qu'international. Le procureur général ne peut agir en vase clos et il doit exercer son travail avec l'ensemble des intervenants nationaux et internationaux dans cette matière.

L'application des conventions internationales ou la prise en compte des résolutions du Conseil de sécurité relatives au terrorisme nécessite également une collaboration étroite des deux ordres de gouvernement, certains aspects relevant du pouvoir fédéral et d'autres, de la seule compétence des provinces. Certaines dispositions de la *Résolution 1373* du Conseil de sécurité par exemple montrent bien à quel point l'exercice des compétences des provinces est nécessaire lorsqu'il s'agit de l'obligation pour les États de contrôler la délivrance des documents d'identité en prenant les mesures nécessaires pour empêcher leur falsification ou leur usage frauduleux. En effet, si la délivrance des passeports relève de l'autorité fédérale, celle des certificats de l'état civil ou des permis de conduire appar-

tient à l'autorité provinciale. Il en est de même de la demande du Conseil de sécurité quant au devoir de prévention du terrorisme alors que les provinces, en vertu de leurs pouvoirs en matière d'administration de la justice et de sécurité publique, jouent un rôle clé à cet égard.

À la suite des événements du 11 septem-

bre 2001, le gouvernement du Québec a dû adopter une série de mesures législatives et administratives afin de contribuer à la sécurité collective des Québécois. Il a apporté des modifications au Code civil visant à sécuriser le processus de délivrance des actes de l'état civil et à la Loi sur l'immigration afin de se doter d'une marge de manoeuvre suffisante pour agir dans les cas d'infractions.

---

**Dans ce nouveau contexte international où la menace terroriste est présente, il est impératif que les États et les gouvernements se dotent d'outils nécessaires pour prévenir cette menace et pour la combattre. Une des voies à privilégier est celle de la collaboration entre toutes les autorités qui assument des responsabilités en matière de sécurité afin qu'elles puissent assurer adéquatement la sécurité de leur population. C'est ce que recommande le *Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement des Nations Unies*, c'est aussi l'appel que formule le Conseil de sécurité dans ses résolutions en matière de terrorisme, notamment la *Résolution 1373*.**

**Dans un régime fédéral comme celui du Canada, alors que le gouvernement central joue un rôle essentiel dans la protection du territoire et des frontières, celui qu'assument les provinces est tout aussi capital puisqu'elles sont responsables d'assurer la sécurité de la population vivant sur leur territoire et de veiller à la protection des institutions démocratiques. Il est donc indispensable que les autorités publiques qui assument ces responsabilités, notamment les autorités de la justice et de la sécurité publique des provinces, aient accès aux sources d'information et de renseignements nationales et internationales, de façon à ce qu'elles puissent exercer leurs responsabilités correctement et efficacement.**

**La nature et l'ampleur des menaces auxquelles fait face la communauté internationale rendent désuètes la compartimentation et la hiérarchisation de l'information. Ce problème a été bien documenté par la Commission d'enquête américaine sur les événements du 11 septembre 2001, qui a mis en lumière le manque de collaboration entre les organisations de renseignements et celles de l'application des lois aux États-Unis. La Commission a conclu que si les informations disponibles avaient été partagées entre les différentes organisations responsables de la sécurité, les catastrophes de New York, de Washington et de Pennsylvanie auraient probablement pu être évitées. Les instances responsables du gouvernement fédéral et des provinces doivent tirer des leçons de ce constat.**

**En tant que responsable de la sécurité publique de la société québécoise sur son territoire et compte tenu des compétences qu'il exerce en matière d'administration de la justice et de sécurité publique en général, le gouvernement du Québec doit avoir accès à des sources d'information et de renseignements fiables, de même qu'il a le devoir de bien comprendre le contexte international dans lequel évolue la menace. Il doit être en mesure de bien connaître les nombreux instruments mondiaux qui règlementent la question du terrorisme et pouvoir collaborer efficacement avec ses partenaires internationaux, en particulier les États américains, à la recherche de solutions.**

---

En collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal font partie de l'équipe intégrée de sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme. Le ministère de la Sécurité publique du Québec a créé une table de concertation sur la gestion des menaces d'origine chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Un plan de sécurité

civile est en place afin notamment de gérer les conséquences de catastrophes de diverses natures, incluant celles qui concernent une attaque terroriste.

Sur le plan international, le Québec a renforcé ses liens avec les États américains limitrophes en signant des ententes relatives à l'échange de renseignements dans le cadre de

l'exécution des lois avec les États du Vermont, du Maine et du New Hampshire, de même qu'une entente de collaboration en matière de lutte contre le terrorisme avec l'État de New York. Le gouvernement du Québec participe activement à l'initiative récente du Consortium des directeurs de la sécurité intérieure du Nord-Est, lequel regroupe 10 États américains<sup>1</sup> et les provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement du Québec a détaché à Paris un policier de la Sûreté du Québec afin d'établir une coopération technique avec les corps policiers français et européens.

### **1.3 Les menaces liées à la santé publique et leurs impacts sur le Québec**

Les maladies infectieuses naissent et se développent souvent lorsque les conditions de vies humaines sont précaires, dans un contexte où les systèmes de santé sont incapables d'offrir des traitements adéquats. Lorsqu'elles se propagent à l'échelle de la planète, on les qualifie de « pandémies ». Une pandémie est définie comme une hausse soudaine et massive de cas d'une maladie, le plus souvent causée par un agent biologique et touchant tous les continents. Il s'agit d'une maladie contre laquelle peu ou pas d'individus ont développé une immunité. Même si plusieurs maladies sont transmises entre les êtres humains, certaines le sont par les animaux. Ces maladies sont qualifiées de zoonoses.

L'ouverture des frontières, le nombre de passagers qui transitent d'un continent à un autre et la dégradation de l'environnement ont rendu bien réels les risques de propagation des maladies infectieuses. À titre d'exemple, Santé Canada estime qu'un virus pandémique émergeant dans une autre partie du monde prendrait trois mois, peut-être moins, pour s'implanter au Canada. Par ailleurs, dans son rapport 2004, le *Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement des Nations Unies*, affirme que les maladies infectieuses sont devenues une menace à la sécurité internationale, compte tenu de la rapidité avec laquelle elles peuvent se

transmettre, du nombre de personnes qu'elles peuvent infecter et des pressions énormes qu'elles imposent sur les systèmes socio-sanitaire et socioéconomique. Le Groupe s'inquiète d'ailleurs de la détérioration des systèmes de santé publics dans le monde et de leur capacité à faire face aux nouvelles réalités sanitaires. De son côté, le département d'État américain prévoit que la maladie sera l'un des principaux agents de conflits au cours des prochaines décennies.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a relevé des tendances de fond au cours des 30 dernières années, avec l'apparition de nouvelles maladies infectieuses, la résurgence d'anciennes, que l'on avait cru éradiquées, et la résistance accrue à un nombre croissant d'antibiotiques essentiels. Le paludisme, la rougeole, la pneumonie, la dysenterie et la tuberculose font toujours partie des grandes maladies infectieuses dans le monde. On estime à environ 1 500 le nombre de personnes qui décèdent de l'une ou l'autre à chaque heure du jour. La tuberculose est en recrudescence, avec 8,5 millions de nouveaux cas et plus de 2 millions de décès par année. Selon l'OMS, si la tendance se maintient, plusieurs millions de personnes pourraient être contaminées d'ici 2020, si les malades n'ont pas accès aux médicaments et si la communauté internationale ralentit sa vigilance.

La plus répandue et la plus tragique des pandémies est sans nul doute celle du VIH-sida qui a tué plus de 24 millions d'individus dans le monde, dont 3 millions en 2004, alors que depuis la création du programme des Nations Unies sur le VIH-sida en l'an 2000, plus de 39 millions de personnes ont été infectées. Même si la pandémie atteint tant les pays du Nord que ceux du Sud, ce sont les pays en développement, et l'Afrique en particulier, qui comptent le plus grand nombre de victimes. Le développement de ces maladies et leurs conséquences minent déjà la stabilité sociale et économique de plusieurs pays africains.

Aux États-Unis, on estime qu'entre 850 000 et 950 000 personnes sont atteintes du VIH-sida et plusieurs centaines de milliers d'entre elles ignorent leur état. À la fin 2002, environ

---

<sup>1</sup> Les États du Maine, du Vermont, du New Hampshire, du Massachusetts, du New Jersey, du Rhode Island, du Connecticut, du Delaware, de la Pennsylvanie et de New York composent le consortium du côté américain.

56 000 Canadiens étaient infectés par le virus, soit une augmentation de 12 % par rapport à l'année 1999. De ce nombre, environ 30 % ne sont pas informés de leur condition sanitaire. Aux États-Unis et même au Canada, compte tenu des avancées scientifiques et de l'accès à une médication efficace, les spécialistes observent chez la population à risque l'émergence d'une attitude d'indifférence face aux risques liés à cette maladie. C'est entre autres pour cette raison que le gouvernement fédéral a lancé, en janvier 2005, une initiative de lutte contre le sida afin de réagir à la montée de l'apathie qui se répand dans la société canadienne.

Par ailleurs, bien que l'épidémie du SRAS ait été circonscrite rapidement dans le monde, compte tenu de la mobilisation simultanée de l'OMS et des systèmes de santé nationaux, 774 personnes en sont décédées et 8 098 en ont été infectées. Ce syndrome a frappé durement la région de Toronto, où 44 personnes en sont mortes et 400 autres ont été infectées. En plus de pertes économiques appréciables de plusieurs millions de dollars de revenus touristiques, l'épidémie a révélé des lacunes organisationnelles importantes au chapitre de la santé publique, sans compter les pressions que la maladie a fait peser sur le système de santé lui-même.

L'attention internationale est maintenant tournée du côté du virus de la grippe aviaire qui, s'il trouvait à se répandre, causerait des dommages considérables non seulement à la santé de plusieurs millions d'êtres humains qui pourraient en être atteints, mais créerait des perturbations économiques majeures compte tenu des sommes astronomiques nécessaires au traitement de la maladie. Les impacts estimés d'une pandémie d'influenza à l'échelle mondiale en nombre de décès varient énormément selon les scénarios retenus, mais tous estiment qu'ils se mesurent en termes de plusieurs millions de morts.

Sur tous les continents, la transmission du virus de l'influenza est sous la haute surveillance des autorités de la santé publique. À titre d'exemple, le Center for Disease Control (CDC) des États-Unis a élaboré des projections advenant une pandémie d'influenza sur le territoire américain. Il estime qu'il pourrait y avoir jusqu'à 207 000 décès, alors que le traite-

ment des personnes atteintes exigerait entre 300 000 et 700 000 hospitalisations. L'impact économique serait énorme : on estime que les dommages engendrés par une pandémie d'influenza seraient de l'ordre de 70 à 166 milliards de dollars américains.

Au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux a également fait ses projections sur les impacts associés à cette maladie dans le *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza* (mars 2006). Ainsi, en se basant sur les données historiques et les scénarios retenus par le reste du Canada et par plusieurs pays occidentaux, dont les États-Unis et le Royaume-Uni, le gouvernement du Québec a élaboré un plan de lutte pour faire face à un taux d'attaque de 35 % de la population. Selon ces projections, 2,6 millions de personnes seraient infectées, 1,4 million d'entre elles devraient avoir recours à des professionnels de la santé, 34 000 nécessiteraient une hospitalisation et environ 8 500 pourraient en décéder.

La réalité des pandémies et la propagation des maladies infectieuses ne doivent pas être prises à la légère. Elles démontrent clairement la nécessité pour la communauté internationale de renforcer ses mécanismes de surveillance et le devoir pour les États de faire preuve de transparence et de diligence dans le signalement de ces maladies. Il est aussi devenu évident que les actions à mener dépassent largement la capacité d'action d'un seul organisme d'un seul pays. Le *Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement des Nations Unies* recommande que plus de ressources soient allouées au réseau d'alerte mondial de l'OMS et appelle les pays riches et les organisations civiles à lancer une initiative internationale, afin d'aider les pays pauvres à reconstruire leurs systèmes de santé publique locaux.

Le Canada a tiré certaines leçons des effets du SRAS et a décidé de se doter d'outils de prévention pour être mieux en mesure de faire face aux nouveaux risques. La création de l'Agence de santé publique du Canada et, plus récemment, l'ouverture du Laboratoire de santé publique de Winnipeg, permettront de mieux dépister et de mieux évaluer les maladies infectieuses.

Le Québec, par l'entremise de ses ministères de la Santé et des Services sociaux et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ses instituts nationaux de santé publique ainsi que de santé animale, possède plusieurs systèmes de surveillance des maladies qui comportent des risques de contamination de la population. La *Loi sur la santé publique* oblige les médecins et les laboratoires à signaler tous les cas de maladies à « déclaration obligatoire » de même que tous les cas de maladies infectieuses comportant des risques sérieux pour la santé publique.

Dans certains cas, comme la tuberculose, ces maladies sont considérées à « traitement obligatoire » et les personnes infectées doivent être retracées et soignées. Le gouvernement du Québec a également mis sur pied, depuis plusieurs années, un système de surveillance de l'influenza. L'Institut national de santé animale exerce une vigilance et une surveillance continues dans son domaine, notamment afin de prévenir et de contrôler les cas de zoonoses.

---

**La menace liée aux pandémies est globale et les risques qui y sont associés sont réels. Personne n'est à l'abri de ce danger et la meilleure façon d'y faire face repose sur des systèmes de santé publics solides et efficaces, axés sur la prévention et la préparation. Le Québec possède des systèmes de surveillance de l'évolution des maladies infectieuses. La diffusion récente du *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza* par le ministère de la Santé et des Services sociaux démontre le volonté du gouvernement du Québec de tout mettre en œuvre pour bien s'y préparer. Toutefois, l'établissement de réseaux d'information et de collaboration scientifique à l'échelle canadienne et internationale s'avère névralgique pour la capacité du Québec de mieux prévenir et de mieux réagir aux risques liés à l'expansion des maladies infectieuses. C'est pourquoi le gouvernement du Québec, par son ministère de la Santé et des Services sociaux, établira des collaborations scientifiques avec le Center for Disease Control des États-Unis et avec les États américains limitrophes, afin de partager les connaissances et les bonnes pratiques. Il mettra en place des mécanismes d'échanges d'information, de surveillance et d'alerte concernant les maladies infectieuses.**

---

## Contribuer à la sécurité économique en sécurisant les exportations du Québec à destination du marché américain

**L**e développement économique du Québec est directement associé à sa capacité d'exporter, notamment sur le marché américain. Sans négliger l'importance des autres partenaires économiques, l'accès du Québec à ce marché demeure névralgique à sa viabilité économique. En effet, le marché des États-Unis compte pour plus de 80 % des exportations internationales du Québec et représentaient, en 2005, des revenus de 57 milliards de dollars canadiens. Quelque 570 000 emplois directs et indirects y sont associés.

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont cependant modifié en profondeur la nature de la relation bilatérale des États-Unis et du Canada, qui s'est vu transformer en un rapport pouvant comporter des risques élevés pour la sécurité des deux pays. Ce changement de perspective a bouleversé les règles à l'intérieur desquelles la relation économique évoluait et a fait place à une relation où la sécurité occupe maintenant une place prédominante. De façon à permettre la poursuite des échanges commerciaux tout en répondant aux objectifs de sécurité, le Canada et les États-Unis décidaient, le 12 décembre 2001, de mettre en place une « frontière intelligente » et, à cette fin, adoptaient un certain nombre de mesures dont les objectifs sont d'assurer non seulement une frontière plus sécuritaire, mais également un continent mieux protégé contre des menaces potentielles.

La « frontière intelligente » est consignée dans un plan d'action de 32 points qui s'articule autour de quatre grands axes : la circulation sécuritaire des personnes, la circulation sécuritaire des biens, la sécurité des infrastructures et la coordination des efforts de lutte contre le terrorisme en favorisant, entre autres, le partage de l'information. Cette nouvelle réalité implique un plus grand contrôle des personnes et des biens à la frontière, une coopération plus étroite et une meilleure coordination entre les autorités responsables de l'application des lois dans les deux pays.

Pour donner suite à leurs engagements, le Canada et les États-Unis ont entrepris plusieurs initiatives communes et mis sur pied plusieurs programmes conjoints. Plusieurs de ces programmes touchent directement les citoyens et les entreprises. Le programme NEXUS vise à assurer un passage rapide aux citoyens canadiens et américains qui voyagent régulièrement entre les deux pays, à la condition qu'ils répondent aux exigences de sécurité des deux pays. Les programmes FAST/Express et C-TPAT/PEP facilitent le transit des marchandises à la frontière lorsqu'elles ont été dédouanées avant leur expédition. Pour ce faire, les entreprises doivent fournir des garanties de sécurité pour chaque étape de la chaîne d'expédition, c'est-à-dire sur le contenu du produit exporté, les fournisseurs, le transporteur de même que le conducteur chargé de transporter la marchandise dans l'autre pays.

Au Canada, les décisions relatives à la frontière relèvent de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. Toutefois, les décisions que celui-ci prend à cet égard ont des impacts directs sur les responsabilités des provinces, qui doivent composer avec la nouvelle réalité et adapter leurs législations, leurs politiques et leurs programmes en conséquence. Même si les provinces ne sont pas invitées aux tables de négociation bilatérales, leur participation est essentielle à une mise en œuvre adéquate de la « frontière intelligente ».

### 2.1 Le secteur du transport

Le gouvernement du Québec a pris plusieurs initiatives dans le secteur du transport frontalier afin d'assurer la circulation sécuritaire et fluide des personnes et des marchandises à destination des États-Unis. À titre d'exemple, les responsables gouvernementaux travaillent en étroite collaboration avec le US Department of Homeland Security, l'Agence canadienne des services frontaliers, les autorités responsables des États américains limitrophes et les chambres de commerce québécoises et américaines. Aux postes frontières les plus achalandés, des voies « dédiées » seront construites afin de faciliter le

passage fluide des entreprises et des transporteurs qui ont adhéré aux programmes de prédédouanement conjoints FAST/Express et C-TPAT/PEP.

D'autre part, le gouvernement du Québec, par son ministère des Transports, fait partie de plusieurs alliances multilatérales, telle que la Eastern Border Transportation Coalition (ETBC) qui regroupe les États américains et les provinces canadiennes limitrophes à la frontière américaine de l'Est du Canada. Cette coalition, formée des États américains du Michigan, de New York, du Vermont et du Maine ainsi que des provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, constitue un forum de collaboration qui élabore des positions communes afin, entre autres, de régler les problèmes qui surgissent du côté est de la frontière canado-américaine avec les autorités concernées.

Par ailleurs, comme la très grande majorité des biens entrent aux États-Unis par la voie maritime, les Américains ont mis sur pied un mécanisme de sécurisation des marchandises qui arrivent par conteneur. Le programme *Container Security Initiative* (CSI) vise à conclure, avec les principaux ports du monde, des accords de prédédouanement des marchandises à destination du marché américain à partir du port d'expédition. Seuls les conteneurs désignés « à risque » font l'objet de contrôles particuliers par les douaniers américains. Le port de Montréal a été l'un des premiers, avec celui de Halifax, à conclure un tel accord. D'autre part, compte tenu du volume d'échanges commerciaux et du trafic maritime circulant dans les ports de Halifax et de Montréal ainsi que des risques de sécurité qui y sont associés, les États du Vermont et du New Hampshire, en collaboration avec les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Québec et des partenaires du secteur privé, ont mis sur pied le projet pilote *Canada United States Cargo Security*. Ce projet consiste à aménager des équipements technologiques dans certains conteneurs de manière à détecter, en temps réel, des radiations ou des tentatives d'intrusion extérieures, à partir d'un port d'origine situé en Europe jusqu'à un port de destination aux États-Unis, et transitant par les ports de Montréal ou de Halifax. Depuis, l'initiative mul-

tilatérale régionale a reçu l'appui financier du gouvernement fédéral américain et des États de New York et du Maine.

## 2.2 Le secteur agroalimentaire

La salubrité et la qualité des aliments sont maintenant au cœur des préoccupations de l'ensemble des consommateurs de la planète. À titre d'exemple, un cas d'encéphalite bovine spongiforme (ESB), communément appelée la maladie de la « vache folle », ou encore un poulet atteint de la grippe aviaire, pourraient entraîner des problèmes de santé publique graves, sans compter les pertes économiques énormes pour les producteurs et les pays dont les animaux sont touchés. Les quelques cas d'encéphalite bovine spongiforme découverts en Alberta ont eu des conséquences considérables pour les producteurs de bovins canadiens et québécois, qui se sont vu, du jour au lendemain, fermer l'accès aux marchés des États-Unis, de l'Union européenne et du Japon. De plus, depuis décembre 2003, la loi américaine sur le bioterrorisme oblige toutes les entreprises du secteur agroalimentaire qui exportent aux États-Unis à s'inscrire auprès de la Food and Drug Administration (FDA) et à l'aviser, au moins deux heures à l'avance, de tout arrivage de produits périssables sur leur territoire.

Le gouvernement du Québec est le premier en Amérique du Nord à avoir mis sur pied un système de repérage et de traçabilité des animaux d'élevage (bovins et ovins), de manière à retracer rapidement les animaux infectés par une maladie et à les isoler afin d'éviter qu'ils ne contaminent le troupeau et l'ensemble de la chaîne alimentaire. Ce système s'applique maintenant aux animaux de la ferme à l'abattoir et il s'étendra, au cours des prochaines années, jusqu'à l'assiette du consommateur et dans l'ensemble de la chaîne bioalimentaire. Par l'entremise de son ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le gouvernement du Québec dispose également de « réseaux sentinelles de surveillance » dont le mandat est de détecter et de déclarer rapidement toute situation anormale pouvant compromettre la santé d'un cheptel et ainsi de prendre les mesures appropriées. Ces régimes de surveillance épidémiologiques de la santé animale permettent de sécuriser les producteurs, les transformateurs et les con-

sommateurs, et devraient être de nature à rassurer les États-Unis, l'Europe et l'Asie quant à la sécurité et la qualité des produits alimentaires en provenance du Québec.

### 2.3 Le secteur énergétique

Le Québec possède une bonne longueur d'avance en ce qui a trait à la fiabilité de l'équipement de transport d'énergie électrique sur le continent américain. En effet, le gouvernement du Québec, par l'entremise de la société Hydro-Québec, a effectué des investissements de plus de trois milliards de dollars afin de sécuriser le réseau de transport élec-

trique québécois. La technologie de « ponts convertisseurs » appliquée par Hydro-Québec a permis au Québec non seulement d'éviter la panne en cascades subie par les États du Nord-Est américain et l'Ontario en août 2003, mais d'alimenter en énergie certains États qui en ont été victimes. À cet égard, l'expertise développée par le Québec pourrait servir de modèle aux autres entreprises de distribution d'électricité des États-Unis. Au cours de l'année 2006, Hydro-Québec investira 133 milliards de dollars afin de sécuriser les infrastructures essentielles d'énergie électrique du Québec.

---

**Malgré les efforts fournis par le gouvernement du Québec depuis l'entrée en vigueur de la *Déclaration sur la frontière intelligente*, l'adhésion des entreprises québécoises aux nouveaux programmes de sécurité demeure un enjeu stratégique pour le Québec. Jusqu'à maintenant, les petites et les moyennes entreprises du Québec ont été peu nombreuses à répondre aux programmes de circulation rapide et sécuritaire de la frontière intelligente. Le gouvernement est d'avis que la non-adhésion à ces programmes nuira, à moyen terme, à la compétitivité de celles qui exportent sur le marché américain.**

La création récente du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), par les présidents américain et mexicain et par le premier ministre canadien, signale une nouvelle génération de mesures de sécurisation du continent. Les parties ont déjà annoncé les grandes lignes du « programme pour la sécurité », dont les stratégies et les finalités seront conjointes. Les personnes et les marchandises qui ne représentent pas de risque pour la sécurité du continent pourront circuler plus librement et, à l'opposé, il sera difficile pour les entreprises dont les produits comportent un risque d'exporter sur le marché américain sans avoir adhéré à un programme de prédédouanement.

Dans ce contexte de sécurité continentale, la sécurisation des exportations et des chaînes d'approvisionnement québécoises devient un objectif stratégique pour le Québec, qui doit encourager l'adhésion des entreprises exportatrices et de leurs fournisseurs aux différents programmes mis en place pour faciliter le passage des personnes et des marchandises. De plus, compte tenu des enjeux liés à la mise en place du PSP et notamment ceux qui influencent la capacité d'action du Québec sur son territoire et l'exercice de ses compétences constitutionnelles, le gouvernement québécois prendra les moyens nécessaires pour faire valoir ses positions non seulement auprès du gouvernement fédéral, mais aussi de toutes les instances concernées. Le succès de la mise en œuvre de ce partenariat dépendra en grande partie des mesures concrètes qui seront prises par les provinces canadiennes et les États américains et mexicains.

---



## Assurer la protection du milieu de vie des Québécois

La dégradation de l'environnement est devenue une menace pour la sécurité mondiale. Causée en grande partie par les activités humaines et industrielles intenses de même que par le phénomène de la surpopulation mondiale, elle crée des pressions considérables sur l'équilibre des écosystèmes, sur la disponibilité des ressources et sur le climat. Selon le Rapport synthèse du Millénaire sur l'évaluation des écosystèmes, rendu public en mars 2005 par le Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE), plus de 60 % des écosystèmes, dont dépend la vie sur Terre, se sont détériorés au point où l'objectif fixé par la *Déclaration du Millénaire* de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015 est mis en péril. En effet, le rapport indique que les grands écosystèmes, qui jouent un rôle essentiel dans la régulation de l'air, de l'eau et des climats régionaux, etc., sont sollicités à un point tel que leur viabilité à long terme est menacée et que le bien-être de la population s'en trouvera modifié si des changements ne sont pas amorcés.

Le stress que subissent actuellement les grands écosystèmes amplifie l'expansion des nouvelles maladies, compromet la qualité et la disponibilité de l'eau, accroît les zones côtières dévastées et occasionne une perte substantielle de la diversité biologique. L'effondrement des stocks de morue au large de Terre-Neuve au début des années 1990 illustre l'épuisement d'une ressource renouvelable. Par ailleurs, on assiste à une augmentation importante du nombre de catastrophes naturelles depuis les dix dernières années.

La dégradation environnementale a des conséquences politiques et économiques considérables pour les sociétés, et les gouvernements doivent effectuer des virages majeurs s'ils veulent préserver la qualité de l'environnement sur leur territoire. La mise en œuvre du protocole de Kyoto constitue un pas dans la bonne direction, mais les parties signataires devront mettre les bouchées doubles si elles veulent atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés. Les Nations Unies recommandent, dans les objectifs du Millénaire pour le développe-

ment, que les pays intègrent le développement durable dans leurs politiques et leurs programmes nationaux. Il s'agirait de la seule façon d'assurer la viabilité écologique de la planète. À cet effet, l'Assemblée nationale vient d'adopter la *Loi sur le développement durable*, qui constituera dorénavant l'assise légale des actions du Québec dans sa contribution aux objectifs du Millénaire.

### 3.1 Les changements climatiques

L'activité humaine est considérée comme la principale cause du réchauffement actuel de la planète. Le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC) estime que la fin du 20<sup>e</sup> siècle a été la période la plus chaude du dernier millénaire et il attribue en majeure partie aux activités humaines le réchauffement observé durant la seconde moitié du siècle dernier. De plus, les résultats des recherches les plus récentes sur les changements climatiques ne prédisent rien de rassurant quant à l'évolution du système climatique. Certains experts estiment même que le réchauffement planétaire pourrait entrer dans un mouvement irréversible dans une dizaine d'années si des gestes énergiques concrets ne sont pas posés de toute urgence par la communauté internationale pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les changements climatiques à venir auront des effets néfastes, entre autres, sur la préservation des forêts, la disponibilité des ressources et la biodiversité.

Selon le GIEC, le climat s'est sensiblement réchauffé en Amérique du Nord au cours de la période 1976-2000, alors que les températures ont augmenté en moyenne de 0,4 °C à 0,6 °C. L'Amérique du Nord est aussi la région du monde qui émet la plus grande quantité de GES, bien qu'elle ne compte que pour 5 % de la population mondiale. L'augmentation de la consommation d'énergie aux États-Unis et au Canada a été quasi constante depuis les années 1990, ce qui a fait grimper les émissions de CO<sup>2</sup> de manière importante. Elle est due principalement à l'utilisation des combustibles fossiles, que ce soit dans les transports, où le nombre de véhicules motorisés n'a

cessé de croître, ou dans les secteurs énergétiques et industriels. Le Canada est le plus important consommateur d'énergie par habitant au monde et le deuxième émetteur de GES par personne, après les États-Unis.

Le Québec est déjà touché par le phénomène des changements climatiques. En effet, on a observé un réchauffement des températures annuelles moyennes de plus de 0,75 °C dans l'Ouest et le Centre du Québec méridional au cours de la période 1960-2003. En outre, depuis le milieu des années 1990, on observe un réchauffement inquiétant du pergélisol dans le Grand Nord. Par ailleurs, les changements climatiques entraîneront la dégradation de la qualité de l'air, l'accroissement du smog et la prolifération des pollens et des poussières. Ces effets s'ajouteront à la pollution atmosphérique transfrontalière que subit déjà le Québec, situé sous les vents dominants des régions fortement industrialisées. Ainsi, dans la région de Montréal par exemple, environ 60 % du smog est d'origine transfrontalière. Force est de constater que la problématique de la qualité de l'air est étroitement liée à celle des changements climatiques, comme l'est aussi celle des précipitations acides. À long terme, les conséquences se feront sentir à de multiples égards, tant sur les plans sanitaire, environnemental, social et économique que politique.

Le protocole de Kyoto contient des objectifs précis de réduction des GES et encourage notamment l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Cependant, les États-Unis, qui comptent pour le quart des émissions de GES de la planète, n'y ont pas adhéré et le Canada, qui l'a ratifié, remet en cause sa capacité d'atteindre sa cible de réduction à l'intérieur des délais prévus dans le protocole. À l'instar de l'Australie et des États-Unis, le gouvernement fédéral canadien songe à rejoindre les membres du partenariat Asie-Pacifique qui souhaitent contrer les émissions de gaz carbonique par la création de technologies. Par ailleurs, les pays à économies émergentes, qui sont à l'origine de près de la moitié des émissions nettes de GES, sont actuellement réticents à accepter des cibles de réduction, qu'ils considèrent comme un frein à leur croissance.

Cela dit, il ne faut pas sous-estimer les efforts soutenus des États américains et des provinces canadiennes face au défi des changements climatiques. Un des meilleurs exemples est celui de l'État de la Californie qui a adopté une législation obligeant l'industrie automobile à réduire de 25 % les émissions de CO<sup>2</sup> des nouvelles voitures qui seront en circulation à compter de 2009. Le Québec fait également partie des chefs de file en Amérique du Nord avec la publication récente de sa stratégie énergétique et de son plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Ces politiques gouvernementales visent notamment le développement d'énergies renouvelables, l'utilisation plus efficace de l'énergie, l'augmentation du transport collectif et la réduction d'émissions régionales de GES dans plusieurs secteurs économiques.

La Conférence des gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada a convenu, en août 2001, d'un plan d'action en vue de réduire les émissions régionales de GES et s'est dotée d'échéanciers à court, moyen et à long termes pour sa mise en place. Les gouverneurs et les premiers ministres souhaitent que d'ici 2010, le seuil des émissions de GES soit ramené à celui de 1990 et qu'il soit abaissé de 10 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020. Avec la mise en œuvre de son nouveau plan d'action sur les changements climatiques, le Québec est donc bien placé pour faciliter l'atteinte des objectifs de ce plan régional.

Enfin, les travaux effectués par le Consortium sur la climatologie régionale, connu sous le nom de Ouranos, permettent au Québec de se hisser au niveau international en matière de recherche sur l'adaptation aux changements climatiques. Ouranos réalise des études dans plusieurs domaines, notamment en science du climat, en hydrologie, en santé, en ressources, en transports, en agriculture, etc.

### **3.2 La pénurie des ressources**

La dégradation de l'environnement a un impact direct sur la disponibilité des ressources naturelles. Les changements climatiques et l'activité humaine créent des pres-

sions énormes sur les ressources en eau, sur les forêts et sur la biodiversité.

### Les menaces liées à l'eau

L'accès à l'eau et son exploitation constituent des enjeux stratégiques tant à l'échelle internationale que régionale. Plus de 70 % des eaux douces de la planète sont utilisées à des fins agricoles et les nappes souterraines fournissent globalement entre 25 % et 40 % de l'eau potable mondiale. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), les activités agricoles et industrielles compromettent fortement la qualité et la quantité de l'eau disponible. Les ponctions d'eau auraient doublé depuis les années 1960 pour satisfaire les besoins d'irrigation domestiques et industriels. La pénurie d'eau dans plusieurs régions du monde, combinée à l'accroissement global et à la concentration urbaine de la population, accentuent les pressions sur la ressource et augmentent considérablement les risques de conflits et leur propagation. Le deuxième Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, publié en mars 2006, dresse un portrait éloquent de la situation planétaire.

Le Québec recèle 3 % des réserves d'eau douce renouvelables du monde. À ce titre, il est responsable d'assurer la préservation de cette richesse et de prendre les mesures nécessaires à la protection de sa qualité et à la préservation de l'intégrité des écosystèmes. Par ailleurs, le Québec est situé en aval du grand bassin hydrographique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, qui contient près du cinquième de la réserve d'eau douce mondiale. Les Grands Lacs fournissent 80 % du débit du fleuve à la hauteur de Montréal, alors que 60 % de la population québécoise habite près des rives du fleuve. La gestion de ce bassin gigantesque est complexe et nécessite, entre autres, la collaboration du Québec et de l'Ontario, de huit États américains et des gouvernements fédéraux. Dans cette perspective, plusieurs organisations internationales, comme le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, la Commission des Grands Lacs, ou encore la Commission mixte internationale, constituent des forums stratégiques pour le Québec et pour l'avenir du bassin et de ses écosystèmes. Les dimensions internationales

de la préservation et de l'amélioration de la ressource en eau du Saint-Laurent comportent trois enjeux principaux pour le Québec : les dérivations et les prélèvements, l'amélioration de la qualité de l'eau et le contrôle des niveaux et des débits d'eau.

L'eau demeure une ressource très convoitée partout dans le monde et le Québec continuera d'être l'objet de pressions extérieures pour son exploitation. En 2002, le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique pour protéger cet élément essentiel du patrimoine collectif des Québécois et pour la gérer dans une perspective de développement durable. Cette politique a clairement établi que l'eau n'est pas une ressource commercialisable.

### Les menaces liées à la diversité biologique

La Conférence internationale sur la diversité biologique tenue à Paris, en janvier 2005, confirme la tendance de la disparition des espèces. En effet, selon l'ONU, l'appauvrissement de cette diversité se poursuit à un rythme sans précédent. Les mesures mises en place depuis l'entrée en vigueur de la *Convention sur la diversité biologique* (CBD), en 1993, n'auraient pas donné les résultats escomptés. La croissance de la population mondiale, l'augmentation des déchets polluants, la destruction des habitats et les pressions croissantes sur la ressource en eau sont quelques-uns des facteurs qui expliquent la perte de diversité biologique que les parties à la convention se sont engagées à réduire de façon substantielle d'ici 2010. Le Québec a adopté la *Stratégie et le Plan d'action sur la diversité biologique 2004-2007* pour la mise en œuvre de cette convention.

Par ailleurs, l'intensification des échanges internationaux a augmenté considérablement les risques d'introduction d'espèces non indigènes qui perturbent les équilibres écologiques. Une plus grande vigilance et une coopération accrue tant sur le plan régional qu'international sont nécessaires afin de prévenir des conséquences qui sont parfois désastreuses pour l'économie. À l'échelle mondiale, les espèces exotiques envahissantes sont considérées, après la destruction

des habitats, comme la deuxième cause d'extinction d'autres espèces. On estime qu'elles sont la source de dommages majeurs aux forêts et aux pêcheries, entraînant des impacts économiques considérables dans certaines régions.

La détection précoce des espèces exotiques envahissantes sur notre territoire et l'échange d'informations avec les États américains et les provinces canadiennes en vue d'élaborer des stratégies d'interventions rapides et efficaces constituent des mesures prioritaires que le Québec entend prendre afin de lutter contre ces menaces. Sans une coopération nationale et internationale accrue en ce domaine, les problèmes iront en s'amplifiant.

### 3.3 Les catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles peuvent constituer une menace à la sécurité des individus et des sociétés. À l'exception des éruptions volcaniques, des tremblements de terre et de certains raz de marée plutôt associés à la géologie, les catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les inondations, les feux de forêt, les glissements de terrain, etc. sont souvent liées à la dégradation de l'environnement provoquée par les activités humaines. De plus, la fréquence ou l'intensité de certaines catastrophes d'origine climatique (canicules, pluies diluviennes, sécheresses, tempêtes tropicales, etc.) pourraient s'accroître en raison des changements du climat.

Les conséquences des catastrophes naturelles peuvent être dévastatrices, tant en termes de nombre de victimes et de milieux de vie détruits que de pertes économiques majeures. Les tremblements de terre en Iran et

la canicule en Europe au cours de l'été 2003, les inondations en Haïti, les ouragans du Sud-Est américain et le raz de marée du Sud-Est asiatique en décembre 2004, tout comme l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans en août 2005 démontrent à quel point les désastres naturels bouleversent la vie des êtres humains et des sociétés et nuisent aux économies locales.

Le Québec n'est pas à l'abri de telles catastrophes, comme nous en avons pris conscience avec les inondations du Saguenay de 1996 et la crise du verglas de 1998. Le gouvernement du Québec a tiré des leçons de ces deux bouleversements et il s'est employé depuis à mettre sur pied un plan de sécurité civile afin de protéger la population contre des sinistres majeurs. Il a créé le Centre des opérations gouvernementales dont le mandat est d'anticiper les événements pouvant compromettre la sécurité de la population, de diffuser l'information auprès des intervenants gouvernementaux et de coordonner la gestion des sinistres de grande envergure.

Les catastrophes naturelles entraînent des conséquences qui, dans plusieurs cas, dépassent largement la capacité de réponse d'une seule compétence. La coopération intergouvernementale devient donc nécessaire afin de procurer une aide adéquate aux populations touchées. C'est pourquoi le gouvernement du Québec, les provinces de l'Atlantique et six États américains limitrophes se sont donnés les moyens d'assurer une meilleure protection de leur population respective en signant une entente d'entraide mutuelle dans les cas de désastres naturels, de pénurie de ressources et de catastrophes technologiques.

---

**Le gouvernement du Québec assume ses responsabilités en matière de protection du milieu de vie des Québécois et, à certains égards, son action se situe dans le peloton de tête de celle des nations soucieuses de l'environnement. Cela étant, les défis qui sont imposés par le protocole de Kyoto et plus récemment, les conclusions du *Rapport synthèse du Millénaire sur l'évaluation des écosystèmes*, requièrent un changement d'attitude majeur de la part des États, des gouvernements et de la population à l'égard de l'environnement. Afin de mieux contrôler les risques environnementaux liés aux changements climatiques, à la ressource en eau et à la biodiversité, le Québec entend, d'une part, contribuer aux objectifs visés par le protocole de Kyoto et d'autre part, intensifier sa concertation avec le gouvernement fédéral canadien, les provinces et les États américains, de même qu'il prévoit engager de nouvelles collaborations, notamment en matière de lutte contre les espèces envahissantes.**

---

**TABLEAU 1**

**Estimation de l'ampleur de l'usage de la drogue (prévalence annuelle) en 2003-2004  
ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles**

	Ensemble des drogues illicites	Cannabis	Stimulants de type amphétamine		Cocaïne	Opiacés	dont héroïne
			Amphé- tamines	Ecstasy			
<b>En millions de personnes</b>	200	160,9	26,2	7,9	13,7	15,9	10,6
<b>En % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans</b>	5 %	4 %	0,6 %	0,2 %	0,3 %	0,4 %	0,23 %

Sources : ONUDC, données tirées des questionnaires destinés à l'élaboration des rapports annuels; rapports nationaux; estimations de l'ONUDC.

**TABLEAU 2**

**Estimation de la prévalence annuelle de l'usage du cannabis en 2003-2004  
(ou dernière année disponible)**

	Usage du cannabis	
	Nombre d'usagers	% de la population âgée de 15 à 64 ans
<b>EUROPE</b>	30 400 000	5,6
Europe occidentale et centrale	22 900 000	7,3
Europe du Sud-Est	2 100 000	2,5
Europe orientale	5 500 000	3,8
<b>AMÉRIQUES</b>	36 900 000	6,6
Amérique du Nord	28 700 000	10,2
Amérique du Sud	8 200 000	2,9
<b>ASIE</b>	53 300 000	2,2
<b>OCÉANIE</b>	3 300 000	15,8
<b>AFRIQUE</b>	37 000 000	8
<b>TOTAL MONDIAL</b>	160 000 000	4

*Inférieur à la moyenne mondiale*

*Proche de la moyenne mondiale*

*Supérieur à la moyenne mondiale*

Sources : ONUDC, données du questionnaire destiné aux rapports annuels; rapports des gouvernements; rapports des organismes régionaux; estimations de l'ONUDC.



## Sources bibliographiques

### RAPPORTS ET OUVRAGES

ANNAN, Kofi. *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, Rapport du Secrétaire général, Assemblée générale des Nations Unies, 59<sup>e</sup> session, 24 mars 2005, 72 p.

BEARE, Margaret E. *Critical reflections on Transnational organized crime, money laundering and corruption*, University of Toronto Press, 2003, 354 p.

BELL, Stewart. *Cold Terror : How Canada Nurtures and Exports Terrorism Around the World*, Éditions Wiley, 2004, 243 p.

BROWN, Michael. *Grave New World : Security Challenges in the 21<sup>st</sup> Century*, Georgetown University Press, 2003, 342 p.

BROWN, Michael. *New Global Dangers : Changing Dimensions of International Security*, MIT Press, 2004, 552 p.

BRUCKERT, Chistiane. *La traite des êtres humains et le crime organisé : examen de la littérature*, GRC, 2002, 34 p.

BUSH, George. *The National Security Strategy of the United States of America*, septembre 2002, [www.whitehouse.gov/infocus/nationalsecurity](http://www.whitehouse.gov/infocus/nationalsecurity)

BUSH, George. *The National Security Strategy of the United States of America*, mars 2006, [www.whitehouse.gov/infocus/nationalsecurity](http://www.whitehouse.gov/infocus/nationalsecurity)

CANADA, Affaires étrangères et Commerce international, *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité*, Rapport aux Chefs, juin 2005, <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

CANADA, Agence de santé publique, *Rapport sur le VIH*, [www.phac-aspc.gc.ca/aids-sida/vih](http://www.phac-aspc.gc.ca/aids-sida/vih)

CANADA, Agence de santé publique, *Plan canadien de lutte à la pandémie d'influenza*, février 2004, [http://www.phac-aspc.gc.ca/influenza/pandemicplan\\_f.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/influenza/pandemicplan_f.html)

CANADA, Bureau du Conseil privé, *Protéger une société ouverte : la politique canadienne de sécurité nationale*, avril 2004, [www.pco-bcp.gc.ca](http://www.pco-bcp.gc.ca)

CANADA, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, *CANAFE, Rapport annuel 2004*, Gouvernement du Canada, 36 p.

CANADA, Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, *CANAFE, Rapport annuel 2005*, Gouvernement du Canada, 48 p.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE, Manuel de sécurité du Canada, *Le point sur les problèmes de sécurité à la recherche de solutions*, Édition 2005, première session, 38<sup>e</sup> législature, décembre 2004, 327 p.

COMMISSION SUR LA SÉCURITÉ HUMAINE, Rapport de la Commission sur la sécurité humaine, Presses de Sciences Po, Paris, 2003, 311 p.

COMMITTEE ON THE ENVIRONMENT AND THE NORTHEAST INTERNATIONAL COMMITTEE ON ENERGY, *Climate Change Action Plan 2001*, Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, août 2001.

DAVID, Charles-Philippe et la Chaire Raoul-Dandurand. *Repenser la sécurité, nouvelles menaces, nouvelles politiques*, Chaire Raoul-Dandurand, Éditions Fides, 2002, 316 p.

DUSCH, Salvine. *Le trafic d'êtres humains*, PUF, 2002, 313 p.

FOREIGN AND COMMONWEALTH OFFICE, *UK's international priorities*, 2004, [www.fco.gov.uk](http://www.fco.gov.uk)

G8 GLENEAGLES 2005 : *Gleneagles Plan of action, Climate change, clean energy and sustainable development*, juillet 2005.

GAFI, *Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux, Rapport annuel 2003-2004*, 28 p.

GOVERNEMENTS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS, *Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine*, octobre 2004.

GRC, *Analyse de l'environnement*, juin 2004, 160 p.

KEAN, Thomas et autres. *Final Report of the National Commission on terrorist attacks upon the United States, the 911 Commission Report, Executive summary*, 34 p., [www.gpoaccess.gov/911/](http://www.gpoaccess.gov/911/)

KRAHMANN, Elke. *New threats and new actors in international security*, Palgrave Macmillan, 2005, 230 p.

NATIONS UNIES, Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous*, Nations unies, 2004, 109 p.

NEG/ECP Acid Rain Steering Committee, *Status Report*, 29<sup>e</sup> Rencontre de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres du Canada, 29 août 2005.

NORTH ATLANTIC TREATY ORGANISATION, *Partnership Action Plan against Terrorism*, Prague Summit, 21-22 novembre 2002, 7 p., [www.nato.int/docu](http://www.nato.int/docu)

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME, *Rapport mondial sur les drogues 2004*, juin 2004, [www.unis.unvienna.org](http://www.unis.unvienna.org)

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME, *Rapport mondial sur les drogues 2005*, juin 2005, [www.unis.unvienna.org](http://www.unis.unvienna.org)

OMS, *Rapport sur la santé dans le monde 2002, Réduire les risques et promouvoir une vie saine*, Résumé, 15 p.

OMS, *Rapport sur la santé dans le monde 2003*, 204 p.

OMS, *Rapport sur la santé dans le monde 2004*, 106 p.

OTAN, *Partnership Action Plan against Terrorism*, Sommet de Prague, 21-22 novembre 2002, 7 p.

OURANOS, *S'adapter aux changements climatiques*, Ouranos 2004, 83 p.

QUÉBEC, Comité de coordination des efforts de lutte au crime organisé (CELCO), *Rapport 2002-2003, Un effort collectif*, ministère de la Sécurité publique, 30 p.

QUÉBEC, Groupe de travail sur la circulation illégale des armes à feu au Québec (CELCO), *Rapport de synthèse*, ministère de la Sécurité publique, mai 2004, 36 p.

QUÉBEC, *Plan québécois de lutte à une pandémie d'influenza*, Mission Santé, ministère de la Santé et des Services sociaux, mars 2006, 127 p.

RIOUX, Jean-François. *La sécurité humaine*, Collection Raoul Dandurand, Éditions Harmathan, 2002, 363 p.

SCRS, *Rapport annuel 2003*, 28 octobre 2004, [www.cisc.gc.ca](http://www.cisc.gc.ca)

SCRC, *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada 2004*, [www.cisc.gc.ca](http://www.cisc.gc.ca)

SCRC, *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada 2005*, [www.cisc.gc.ca](http://www.cisc.gc.ca)

TENET, George J. *The Worldwide Threat 2004 Challenges in a Changing Global Context*, Testimony of Director of CIA, Senate Select Committee on Intelligence, 24 février 2004.

US Department of State, *Patterns of Global Terrorism 2003*, Édition révisée, 22 juin 2004.

US Department of State, *Trafficking in Persons Report 2005, juin 2005*, 258 p, [www.state.gov](http://www.state.gov)

US GOVERNMENT, Center for Disease Control, *HIV, Statistics and surveillance*, [www.cdc.gov/hiv/stats](http://www.cdc.gov/hiv/stats)

ZORGIBE, Charles. *L'avenir de la sécurité internationale*, Presses de Sciences Po., 2003, 153 p.

### **ARTICLES ET REVUES SPÉCIALISÉES**

BELELLIEU, André. « The Recent Evolution in Canadian Security policy », *Canada Alert, Hemisphere Focus*, volume XII, 2 septembre 2004.

BRETON, Jean. « Blanchiment d'argent: entreprises et professionnels sont invités à se protéger contre le crime organisé », *Journal du Barreau*, vol. 33, n° 4, 1<sup>er</sup> mars 2001.

CENTER FOR STRATEGIC AND INTERNATIONAL STUDIES, *Transnational Threats update*, volume 2, décembre 2004, 6 p.

CENTER FOR STRATEGIC AND INTERNATIONAL STUDIES, *Transcript of Secretary of Homeland Security at the CSIS, Washington D.C.*, 19 mai 2005.

DE BORCHEGRAVE, Arnaud. *Evolving Counterterrorism Strategy, US House of Representatives – Subcommittee on International Terrorism and Nonproliferation*, 28 octobre 2005, 11 p.

DÉCHESNE, Dany. *La politique de sécurité nationale du Canada à la lumière des enjeux contemporains en sécurité publique*, ministère de la Sécurité publique du Québec, juillet 2004.

LIBRARY OF CONGRESS, Federal Research Division, *Asian organized crime and terrorist activity in Canada, 1999-2002*, juillet 2003, 45 p.

McLEMAN, Robert et Barry SMIT. *Changement climatique, migration et sécurité, Commentaire*, no 86, SCRS, 2 mars 2004, [www.csis-scrc.gc.ca](http://www.csis-scrc.gc.ca)

OSTERHOM, Michael. « Preparing for the next pandemic », *Foreign Affairs*, juillet-août 2005.

OXFORD ANALYTICA, *Global virus pandemic looms*, 1 mars 2005.

OXFORD ANALYTICA, *Hurricane risk is above average*, 5 avril 2005, 3 p.

OXFORD ANALYTICA, *Diseases remain a global threat*, 2 juin 2005, 3 p.

PORTEOUS, Samuel D. *La menace découlant du crime transnational dans le contexte du renseignement encadré*, Commentaire, n° 70, Service canadien du renseignement de sécurité, hiver 1996, 15 p., [www.csis-scrc.gc.ca](http://www.csis-scrc.gc.ca)

SCRS, « Terrorisme international : menace pour le Canada », *Perspectives*, Rapport no 2000/04, 3 mai 2000, [www.cisc.gc.ca](http://www.cisc.gc.ca)

SCRS, « La criminalité transnationale : contexte mondial », *Perspectives*, Rapport no 2000/07, août 2000, 14 p.

SOKOLSKY, Joël. *Realism Canadian Style : National Security Policy and the Chretien Legacy*, IRPP, juin 2004, vol. 5, no 2, 44 p.

TAM, Dr. Thérèse NS. « Se préparer aux épidémies et aux pandémies de grippe du prochain millénaire », *Canadian journal of public health*, sept.-oct. 1999, 3 p.

### **CONVENTIONS, PROTOCOLES ET RÉOLUTIONS**

CHAREST, Jean, premier ministre, et James H. DOUGLAS, gouverneur. *Protocole complémentaire à l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de l'État du Vermont relatif à l'échange de renseignements destinés à l'exécution de la Loi*, 4 décembre 2003.

CONFÉRENCE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA, *Protocole d'entente internationale d'aide à la gestion des urgences*, 25<sup>e</sup> Conférence annuelle du CGNA/PMEC, Halifax, 18 juillet 2000.

CONFÉRENCE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA, *Résolution 28-2 concernant la sécurité transfrontalière*, Groton, Connecticut, 7-9 septembre 2003.

NATIONS UNIES, *Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme*, ONU 1999.

NATIONS UNIES, *Conventions des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée*, ONU 2000.

NATIONS UNIES, *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, ONU, 2000.

NATIONS UNIES, *Conseil de sécurité, Résolution 1373, Séance no 4385*, 28 septembre 2001.

NATIONS UNIES, *Extract from the report of the Secretary-General on measures to eliminate international terrorism, International legal Instruments related to the prevention and suppression of international terrorism*, Status international conventions pertaining to international terrorism, 10 décembre 2002, Doc. A/57/183.

NATIONS UNIES, *Conseil de sécurité, Résolution 1456, Séance no 4688*, 20 janvier 2003.

NATIONS UNIES, *Conventions des Nations Unies contre la corruption*, résolution adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/58/4, 21 novembre 2003.

NATIONS UNIES, *Conseil de sécurité, Résolution 1566, Séance no 5053*, 8 octobre 2004.

NATIONS UNIES, Office on drugs and crime, *Trafficking on Human beings*, fiche de renseignement, [www.unodc.org](http://www.unodc.org)

OEA, « Strengthening Hemispheric Cooperation to Prevent, Combat and Eliminate Terrorism », meeting of Ministers of Foreign Affairs, 21 septembre 2001.

### **DOCUMENTS ET FICHES DE RENSEIGNEMENTS**

BUSH, George. *The Department of Homeland security*, juin 2002, [www.whitehouse.gov](http://www.whitehouse.gov)

CANADA, Affaires étrangères, *Terrorisme*, 4 juillet 2002, [www.dfait-maeci.qc.ca](http://www.dfait-maeci.qc.ca)

CANADA, Affaires étrangères, *Financement du terrorisme*, 4 juillet 2002, [www.dfait-maeci.qc.ca](http://www.dfait-maeci.qc.ca)

- CANADA, Affaires étrangères, *La traite des personnes et les migrations clandestines*, août 2004, 3 p., [www.dfait-maeci.gc.ca](http://www.dfait-maeci.gc.ca)
- CANADA, Affaires étrangères, *Le blanchiment d'argent*, 22 novembre 2004, 2 p., [www.dfait-maeci.gc.ca](http://www.dfait-maeci.gc.ca)
- CANADA, Affaires étrangères et Commerce international, *Déclaration sur la frontière intelligente*, décembre 2001, 3 p. [www.dfait-maeci.gc.ca](http://www.dfait-maeci.gc.ca)
- CANADA, Affaires étrangères et Commerce international, *Plan d'action pour une frontière intelligente*, rapport d'étape, 17 décembre 2004, 18 p. [www.dfait-maeci.gc.ca](http://www.dfait-maeci.gc.ca)
- CANADA, Affaires étrangères et Commerce international, *Mesures prises par le Canada depuis les attentats du 11 septembre*, 17 décembre 2004, [www.dfait-maeci.gc.ca](http://www.dfait-maeci.gc.ca)
- CANADA, Affaires étrangères et Commerce international, *Plan d'action en 32 points*, [www.dfait-maeci.gc.ca](http://www.dfait-maeci.gc.ca)
- CANADA, Défense nationale, *Le futur environnement de sécurité en 2025*, Nouvelles menaces à la stabilité, mars 2004, 3 p. [www.forces.gc.ca](http://www.forces.gc.ca)
- CANADA, ministère de la Justice, *Traite des personnes*, avril 2004, 5 p. [www.canada.justice.gc.ca](http://www.canada.justice.gc.ca)
- CANADA, Santé, *Maladies et affections*, [www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca)
- CANADA, Santé Canada, *Bureau de l'expert scientifique en chef, Élaboration d'un vaccin contre la pandémie de grippe*, 28 septembre 2004, 3 p. [www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca)
- CANADA, Sécurité publique et Protection civile, *Fiche de renseignements : le trafic de personnes*, juillet 2003, 2 p. [www.psepc.gc.ca](http://www.psepc.gc.ca)
- CANADA, Sécurité publique et Protection civile, *Fiche de renseignements : les bandes de motards criminels*, 29 juillet 2003, [www.psepc.-sppec.gc.ca](http://www.psepc.-sppec.gc.ca)
- CANADA, Sécurité publique et Protection civile Canada, *Fiche de renseignements : les drogues illicites*, 29 juillet 2003, 4 p. [www.psepc.-sppec.gc.ca](http://www.psepc.-sppec.gc.ca)
- CANADA, Sécurité publique et Protection civile, *Faits concernant le crime organisé au Canada*, 16 septembre 2003, 5 p. [www.psepc.-sppec.gc.ca](http://www.psepc.-sppec.gc.ca)
- CANADA, Sécurité publique et Protection civile, *Sanction royale du projet de loi C-36, Loi antiterroriste*, 12 novembre 2003, [www.psepc.-sppec.gc.ca](http://www.psepc.-sppec.gc.ca)
- CANADA, Sécurité publique et Protection civile, *Entités terroristes inscrites*, 19 p. [www.psepc.-spcc.gc.ca](http://www.psepc.-spcc.gc.ca)
- ÉTATS-UNIS, Department of homeland security, *Fact sheet : Container security Initiative*, Décembre 2005, [www.cbp.gov](http://www.cbp.gov)
- ÉTATS-UNIS, DHS, *Fact sheet : securing US ports*, février 2006, [www.dhs.gov](http://www.dhs.gov)
- ÉTATS-UNIS, Department of State, *Visa Waiver Program*, <http://travel.state.gov/visa>, 14 mars 2006.
- ÉTATS-UNIS, National Counterterrorism Center, *Country Reports on Terrorism 2005*, Statistical Annex, 7 avril 2006, Secrétariat d'État des États-Unis, 6 p.
- ÉTATS-UNIS, National Counterterrorism Center, *Reports on Incidents of Terrorism 2005*, 11 avril 2006, Secrétariat d'État des États-Unis, p. IXXIX.

ÉTATS-UNIS, Secrétariat d'État, Western Hemisphere Travel Initiative Key Points, [www.trave.state.gov](http://www.trave.state.gov)

GRC, 2005 *Economic Crime*, 31 janvier 2006, 19 p.

SCRS, *La lutte antiterroriste*, Programmes opérationnels, 9 août 2000, [www.cisc.gc.ca](http://www.cisc.gc.ca)

### **COMMUNIQUÉS**

CANADA, Agence de santé publique, Communiqué du 13 janvier 2005, <http://www.phac-aspc.gc.ca>

CANADA, CANAFE, *Cible des cas de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes totalisant plus de deux milliards de dollars*, 4 novembre 2005.

CANADA, Sécurité civile et Protection civile Canada, *Le Canada fait avancer le partenariat pour la sécurité et la prospérité noué avec les Etats-Unis et le Mexique*, 27 juin 2005.

CHERTOFF, M. et C. Rice. Secretary of Homeland Security Michael Chertoff : Secure borders and open doors in the information age, Washington, 17 janvier 2006, [www.state.gov](http://www.state.gov).

ÉTATS-UNIS, Secrétariat d'État, *New Passport Initiative Announced to better Secure America's borders*, 5 avril 2005, [www.state.gov](http://www.state.gov)

ÉTATS-UNIS, DHS, *Fact sheet : US Visit*, 24 février 2005, [www.dhs.gov/dhspublic](http://www.dhs.gov/dhspublic)

ÉTATS-UNIS, DHS, *Annonce d'une nouvelle initiative concernant les passeports et visant à accroître la protection des frontières des Etats-Unis*, Washington, 5 avril 2005, [www.dhs.gov](http://www.dhs.gov)

ÉTATS-UNIS, DHS, *US Visit begins deployment of biometric entry procedures to additional border Ports of entry with Canada and Mexico*, 26 septembre 2005, [www.dhs.gov/dhspublic](http://www.dhs.gov/dhspublic)

NATIONS UNIES, *La dégradation des écosystèmes compromettra irrémédiablement le développement*, PNUE, 30 mars 2005.

NATIONS UNIES, *Grippe aviaire et humaine : le coût de la prévention estimé à 425 millions de dollars*, UN news, 3 novembre 2005.

NATIONS UNIES, H5N1 : *Adoption d'une stratégie mondiale pour lutter contre le virus*, UN news, 9 novembre 2005.

NATIONS UNIES, *Grippe aviaire : l'OMS s'inquiète de l'accélération de la propagation du virus H5N1 au mois de février*, UN news, 22 février 2006.

NATIONS UNIES, *Grippe aviaire : une pandémie aura lieu tôt ou tard*, affirme David Navarro, UN news, 8 mars 2006.

QUÉBEC, Collaboration Québec-New York en matière de sécurité internationale et de lutte contre le terrorisme, Communiqué, Québec, 3 décembre 2003.

QUÉBEC, Portail Québec, *Projet américain d'exigence du passeport pour entrer aux Etats-Unis – Le premier ministre du Québec souhaite que le gouvernement américain adopte des mesures alternatives*, Québec, 31 octobre 2005, [www.communiquees.gouv.qc.ca](http://www.communiquees.gouv.qc.ca)

QUÉBEC, Relations internationales, *2e Rencontre des directeurs de la sécurité extérieure du Nord-Est de l'Amérique du Nord : signature d'une entente entre le Québec et l'État de New York*, [www.mri.gouv.qc.ca](http://www.mri.gouv.qc.ca), 18 août 2004.

QUÉBEC, Sécurité publique, *Bilan de la rencontre des directeurs de la sécurité intérieure du Nord-Est de l'Amérique du Nord*, Québec, 6 août 2004, [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca)

THE STANDARD, *Québec to be part of U.S. border safety initiative*, Associated Press, 3 décembre 2004.

UNESCO, *Des experts sonnent l'alarme : les changements climatiques survenus dans les écosystèmes menacent le développement*, communiqué no 2005-35.

### **ARTICLES DE PRESSE**

ALBERTS, Sheldon. « Bush talks of bird flu quarantine », *National Post*, 5 octobre 2006.

ALBERTS, Sheldon. « US, to require travel card, *National Post* », 18 janvier 2006.

BELL, Stewart. « Canada's electronic spy agency comes in from the cold, Terrorism challenges », *National Post*, 10 octobre 2004.

BELL, Stewart. « Tunisia convicts Canadian terror suspect, 6 years sentence », *National Post*, 11 janvier 2005.

BELL, Stewart. « Party leaders skirt terrorism debate, "Let sleeping dogs lie" », *National Post*, 19 février 2005.

BELL, Stewart. « Canadian waits in U.S. jail on bomb plot charges », *National Post*, 28 février 2005.

BELL, Stewart. « Ben Laden inspires global jihad : CSIS », *National Post*, 25 mars 2005.

BELL, Stewart. « The jehades in our midst », *National Post*, 18 avril 2005.

BELL, Stewart. « A \$10M hunt for Canadians, US offers rewards », *National Post*, 21 avril 2005.

BELL, Stewart. « Islamic converts security threat, CSIS Report says », *National Post*, 25 avril 2005.

BELL, Stewart. « How CSIS'tool box broke up terror cell, Ressam's network », *National Post*, 26 avril 2005.

BELL, Stewart. « Terrorist's first interview; on the doorstep of Islamist ringleader », *National Post*, 28 avril 2005.

BELL, Stewart. « Canada bans Iranian terrorist group », *National Post*, 25 mai 2005.

BELL, Stewart. « Ben Laden tape singling out Canada redistributed », *National Post*, 14 juillet 2005.

BELL, Stewart. « Authorities worry of homegrown terrorist; the next generation », *National Post*, 14 juillet 2005.

BELL, Stewart. « Think tank urges public to watch out for terrorists, our turn is coming soon », *National Post*, 9 août 2005.

BELL, Stewart. « Confession of a Canadian jihade », *National Post*, 17 août 2005.

BELL, Stewart. « Terrorism Threat unabated; Radical influence noted at number of mosques, Islamic schools, Canadian intelligence report », *National Post*, 29 septembre 2005.

BELL, Stewart. « Terrorist retaliation feared as Forces head to Afghanistan, intelligence director », *National Post*, 2 octobre 2005.

BELL, Stewart. « CSIS breaks up terror cell; bomb expert among four Algerian suspects », *National Post*, 3 novembre 2005.

BELL, Stewart. « Jihadests born here pose new threat; hard to detect, CSIS says », *National Post*, 19 novembre 2005.

BELL, Stewart. « Canadian indicted as terror cell master, Former Alberta Theatre owner accused of funding, recruiting overseas », *National Post*, 23 novembre 2005.

BELL, Stewart. « Ben Laden WMD Chief one lived in B.C.; Judge upholds detention of Egyptian associate », *National Post*, 25 novembre 2005.

BELL, Stewart. « Terror fundraising hits \$180 millions, Agency uncover 32 cases of suspected financing from within Canada », *National Post*, 5 décembre 2005.

BELL, Stewart. « Alleged cell boss named, CSIS believes Algerian explosives expert drove a Toronto school bus », *National Post*, 20 décembre 2005.

BELL, Stewart et Michael FRICOLANTE. « Khadr was dealing in missiles : affidavit », *National Post*, 20 décembre 2005.

BELL, Stewart. « Gang leader deported to Sri Lanka, Toronto crime figure deemed a danger to the public », *National Post*, 30 janvier 2006.

BELL, Stewart. « Accused terrorist to remain in jail », *National Post*, 2 février 2006.

BELL, Stewart. « Al Qaeda recruit consented to go to US : Memo, handed over by CSIS », *National Post*, 15 février 2006.

BELL, Stewart. « Terrorists plotted in Toronto : FBI », *National Post*, 22 avril 2006.

BELL, Stewart. « Terror papers probed forms suggest Canadians exhorted by Tamil Tigers », *National Post*, 27 mars 2006.

BELL, Stewart. « Tamil Tiger outlawed, Group added to Canada's terror list », *National Post*, 18 avril 2006.

BELL, Stewart. « Canadian man accused of funding terror, investigators allege cash from smuggled cigarettes went to Hezbollah », *National Post*, 30 mars 2006.

BELLET, Gerry. « Vancouver man tricked woman into prostitution, court told », *National Post*, 30 mars 2006.

BERNARD, Jean-Thomas et Philippe BARLA. « Protocole de Kyoto, l'Ouest sort gagnant », *Le Devoir*, 7 janvier 2001.

BIRMEN, David. « Bird flu could flatten world GDP », *National Post*, 4 novembre 2005.

BLACKNELL, Tom. « US Drug Czar targets Canadian Pot », *National Post*, 11 mars 2005.

BLACKNELL, Tom. « US officials view Canada as too lenient on drugs », *National Post*, 8 mars 2005

BLANCKFIELD, Mike. « Veto's Focus on Fighting Terrorism », *National Post*, 24 février 2006.

BRETON, Pascale. « Le spectre de la grippe aviaire atteint le Québec », *La Presse*, 2 mars 2006.

CÉDILLOT, André. « Réserve d'Akwesasne: Des trafiquants restent intouchables, soutient un procureur », *La Presse*, 24 mars 2006.

CÔTÉ, Charles. « Les ressources naturelles surexploitées – L'atmosphère, l'eau douce, les pêcheries et autres services essentiels sont en péril, selon une étude de l'ONU », *La Presse*, 31 mars 2005.

- COWAN, James. « Smog kills 1,600 a year in Montreal, Toronto », *National Post*, 7 juin 2005.
- COWAN, James. « Domsday scenario : Is Canada prepared ? No cavalry in wings if flu pandemics strikes », *National Post*, 10 septembre 2005.
- FERRABE, James. « Border ID issue stories Harper in the face », *National Post*, 14 février 2006.
- FIFE, Robert. « Terrorism master plan urged to prevent economic crash; if there is a problem on the border, you'll see recession here », *National Post*, 9 novembre 2004.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. « Les grands écosystèmes n'en peuvent plus : l'ONU publie un premier bilan de la biosphère », *Le Devoir*, 30 mars 2005.
- FRICOLANTE, Michael. « Khadr ran guns, US says, Weapons procured for Al-Qaeda : court documents », *National Post*, 19 décembre 2005.
- GHOBARI, Mohamed. « 13 Al-Qaeda Terrorists escape jail », *National Post*, 6 février 2006.
- GORDON, Sean et Peter O'NEIL. « Canada remains vulnerable to terrorism : Tories », *National Post*, 10 novembre 2004.
- GORDON, James. « No fly list by 2006, Transport minister calls for new culture of security », *National Post*, 6 août 2005.
- GORDON, James. « Canadian drug traffickers penetrate Japan, RCMP report », *National Post*, 18 octobre 2005.
- GORDON, James. « The auditor-general's report : Canada not prepared for terrorist attack; Training, funding mismanaged, Fraser says », *National Post*.
- GORHAM, Beth. « US Officials say they have to work harder on Canadian border security », *National Post*, 3 février 2006.
- HAMILTON, Graeme. « Domsday scenario, Is Canada prepared ? City vulnerable to seismic catastrophe; St-Lawrence fault system », *National Post*, 10 septembre 2005.
- HIGHFIELD, Roger. « Earth is thinning on top », *National Post*, 30 septembre 2005.
- HÉTU, Richard. « Québec et New York resserrent leurs liens », *La Presse*, 7 décembre 2004.
- HUMPHREYS, Adrian. « Criminal supergroups forming ? RCMP ? Prisons ? facilitating cooperation between Mafia, Hells Angels, Triad, Russian groups », *National Post*, 18 décembre 2004.
- HUMPHREYS, Adrian. « Quotas trump security; Border guard's report ways emphases on quick searches », *National Post*, 3 octobre 2005.
- HUTCHINSON, Brian. « Ressam reprieve but prosecutors loosing patience; Montreal mangels three months to think things over », *National Post*, 28 avril 2005.
- IBBITSON, John. « Most Canadians don't seem to realize it, but the matter is settled », *The Globe and Mail*, 23 mars 2006.
- KELLY, Patrick. « Internal cleansing, five arrested in slaying of 8 men affiliated with Bandidos; killing may have been ordered from Texas », *National Post*, 11 avril 2006.78
- KIRBY, Jason. « Border ID hurting tourism », *National Post*, 15 mars 2006.
- KIRKEY, Sharon. « One step from pandemic status », *National Post*, 21 octobre 2005.
- LA PRESSE, « La planète à chaud », 15 octobre 2005.

LA PRESSE PLUS, « Un monde fragile », 16 octobre 2005.

McLEOD, Ian. « Ottawa man Vital to U.K. bomb plot, court leaves », *National Post*, 22 mars 2006.

MYLES, Brian. « Le tabac, l'alcool et les drogues coûtent 40 milliards \$ à la société », *Le Devoir*, 26 avril 2006.

MYRAND, Lea Mithé. « Passeport obligatoire : l'industrie touristique écopera », *Le Soleil*, 8 août 2005.

NATIONAL POST, « US border-crossing cards could eventually be used as other ID », 19 janvier 2006.

O'NEIL, Peter. « Life-term crackdown on meth dealers, Ottawa begins battle with "hip" synthetic drug » , *National Post*, 11 août 2005.

RENNE, David. « New fears over bird flu drug », *National Post*, 15 octobre 2005.

RIOUX SOUCY, Louise-Maude. « Le trafic sexuel des femmes n'épargne pas le Québec », *Le Devoir*, 12 mai 2004.

SIROIS, Alexandre. « La Maison-Blanche demande au Canada de serrer la vis aux trafiquants de marijuana », *La Presse*, 20 septembre 2004.

SIROIS, Alexandre. « Frontières américaines, Washington renonce à exiger le passeport », *La Presse*, 2 décembre 2005.

SIROIS, Alexandre. « Washington présente sa solution de rechange au passeport obligatoire », *La Presse*, 18 janvier 2006.

THANH HA, Tu. « Third Montrealer on detained list in Guantanamo », *The Globe and Mail*, 10 mars 2006.

WADDINGTON, Richard. « No increased threat from virus yet : WHO », *National Post*, 21 février 2006.

.